

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 6 décembre 2023, adopté le « Règlement RÉG359-2023 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2024 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 13 DÉCEMBRE 2023**

Marcel Moreau  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Chantal Tremblay en ma qualité de greffier-trésorier (ière) ou greffier de la municipalité de La Rédemption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h heures et 12h heures le 14 jour de décembre 2023

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 14 JOUR DU MOIS DE décembre 2023

Chantal Tremblay  
Directeur (trice) général (e)  
Greffier-trésorier (ière)